SECTEUR ELECTRICITE

L'indépendance du Régulateur

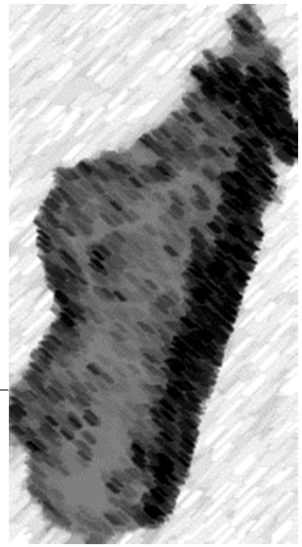

LE CAS MALGACHE: BILAN ET PERSPECTIVES

Bruxelles, 11 juillet 2017

SECTEUR ELECTRICITE

HISTORIQUE

AVANT 1999

MONOPOLE de l'ETAT

- Opérateur **unique** : Sté d'Etat JIRAMA
- **Pas de régulateur**
- Accès électricité en 1999 = **10%**

DEPUIS 1999

REFORME ⇨ LIBERALISATION

- **Loi** 98-032
- Création du **Régulateur** ORE

SITUATION actuelle

- **> 30** opérateurs
- Accès électricité = **15%**
- Ouverture **limitée**

SECTEUR ELECTRICITE

PROBLEMES RENCONTRES

- Méconnaissance des fonctions de Régulation
- Ingérence du Ministère
- Résistance des Opérateurs
- Limitation du champ d'action
- Inapplication des décisions régulatoires

SECTEUR ELECTRICITE

LE PROGRAMME DE REVISION DU CADRE JURIDIQUE DU SECTEUR ELECTRICITE (PRC-ELEC)

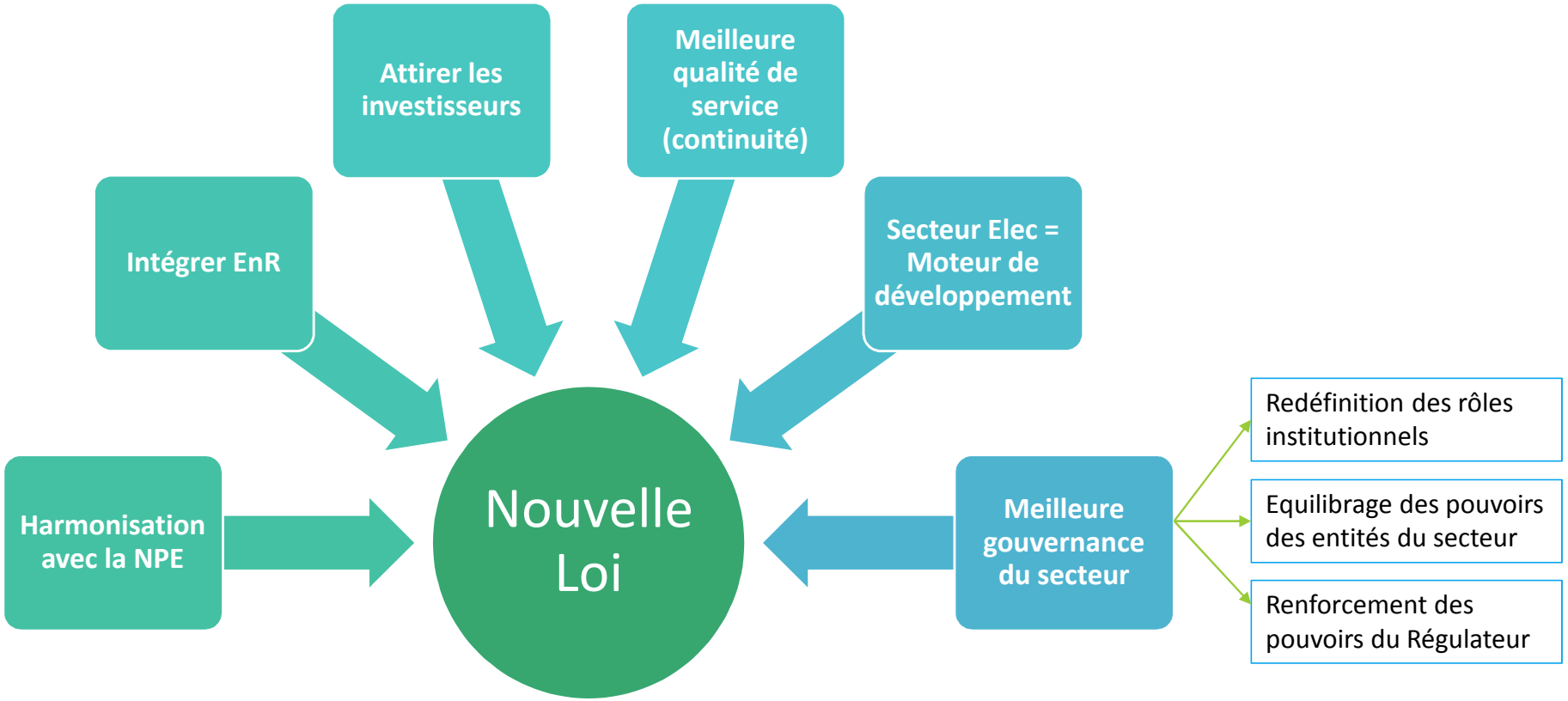

SECTEUR ELECTRICITE

LES NOUVELLES MISSIONS DU REGULATEUR

- Contribuer à la conception de la politique du secteur Electricité + stratégie de mise en œuvre ;
- Procéder à l'élaboration de la réglementation technique et à l'interprétation des textes ;
- Assurer le suivi et le contrôle de l'exécution des contrats relatifs au service électrique ;
- Superviser l'élaboration et les révisions successives du grid code ;
- Assurer un service de médiation ;
- Procéder au recensement périodique des Opérateurs et analyser le marché de l'Electricité ;
- Collecter et centraliser toute documentation, information et statistiques ;
- Réaliser ou faire conduire des audits spécifiques, des enquêtes et investigations ;
- Former et prodiguer une assistance technique à tous les acteurs du secteur Electricité ;
- Promouvoir la transparence du secteur Electricité;
- Suivre et évaluer l'application de ses décisions + sanctions.

SECTEUR ELECTRICITE

LES GAGES D'INDEPENDANCE DU REGULATEUR

INSTITUTIONNEL

- Révision des statuts- AAI
- Rôles respectifs bien définis
- Régulateur & Ministère = même niveau mais pouvoirs différents

PROCEDURAL

- Mise à jour du Manuel de procédures
- Publication des decisions
- Force exécutoire des actes et décisions

OPERATIONNEL

- Création d'un Service de médiation
- Instauration d'une direction collégiale
- Optimisation de la structure

FINANCIER

- Absence de subventions publiques
- Transparence des comptes
- Redevabilité

Merci de votre aimable attention!